

# Offres aux salariés d'Orange

## Encore des économies sur le dos du personnel !

Montreuil, le 9/05/2018

Cet avenant pour une durée 3 ans (2019 à 2021), est loin de répondre aux attentes des salariés. La direction poursuit sa politique de réduction des coûts, toujours sur le dos des salariés, en rognant sur le peu d'« avantages » qu'ils bénéficient. Après l'accord salarial, elle s'attaque aux offres du personnel.

La direction refuse d'étendre la remise à 60% sur l'offre OPEN. Selon ses calculs cela représenterait un coût supplémentaire de 26 M€. Les salariés seraient un coût pour l'entreprise alors même que ce sont les premiers prescripteurs de l'entreprise !

Pour la CGT c'est purement scandaleux, l'entreprise n'a pas de problème pour verser 130M€ de dividendes supplémentaires aux actionnaires en sus des 1,8Mds€ qu'ils perçoivent déjà mais dans le même temps, elle rechigne à assumer un coût supplémentaire de 28M€ qui permettrait de répondre aux attentes du personnel.

### La VOD préservée

La direction s'était fixée comme objectif de supprimer l'offre VOD utilisée par 35 000 salariés. Elle considérait cet avantage comme un coût externe, et souhaitait offrir en échange l'offre OCS, beaucoup plus économique. Ainsi elle aurait pu léser 6 000 salariés qui ont l'option OCS comprise dans leurs offres Jet.

Des économies, encore des économies. La CGT, toujours dans une démarche unitaire, avec l'appui de l'ensemble des organisations syndicales représentatives (courrier unitaire envoyé aux PDG d'Orange le 3 avril 2018) a réussi à faire reculer la direction et obtenir le maintien du crédit annuel VOD de 120 €.

### Quelques avancées...

Les seules avancées sont liées au changement commercial pour les offres SIM Only d'entrée de gamme. Nous avons obtenu une remise de 20%(au lieu des 10% voulue par la direction) sur l'achat de téléphones mobiles nus tous les ans pour les offres SOSH (71 000 contrats SOSH concernés). Mais c'est un moins pour les 17 000 contrats entrée de gamme, passant de 30% de

remise à 20% sur l'achat de téléphones mobiles. De plus, ces achats ne pouvant se faire qu'en ligne, cet avenant contribue aux fermetures des boutiques (baisse artificielle des flux).

A la demande de la CGT, la direction a accepté la prise en charge des frais de mise en service lors des installations.

### Et surtout des points de blocage !

La direction refuse la prise en charge de la location de la LiveBox et l'élargissement du catalogue à l'informatique (PC, tablette, bureautique ...) et objets connectés sous prétexte d'une mise en place SI complexe.

Elle refuse également d'octroyer une remise de 30% au personnel retraité sous prétexte qu'ils ne font plus partie de l'entreprise. La direction oublie sûrement que ces personnels ont participé aux réussites de l'entreprise tout au long de leur carrière. La moindre des choses serait de les respecter et de les prendre en considération. Quand ce n'est pas le gouvernement qui attaque le pouvoir d'achat des retraités (hausse de la CSG), l'entreprise s'en charge !

### Courrier unitaire envoyé au PDG d'Orange

Fédération CFDT - F3C  
Fédération CFE CGC Orange  
Fédération CGT FAPT  
Fédération FO COM  
Fédération SUD PTT

**A Monsieur Stéphane RICHARD**  
Président Directeur Général  
Orange  
78 à 84 Rue Olivier de Serres  
75505 Paris Cedex 15

Paris, le 3 avril 2018

Objet : Négociation de l'accord relatif aux conditions d'accès aux salarié-e-s d'Orange SA aux offres téléphoniques et internet fixe.

Monsieur le Président Directeur Général,

Nos organisations syndicales vous alertent sur la tournure que prennent les négociations sur les avantages aux salariés d'Orange SA.

En effet, les propositions de la direction, à ce jour, ne répondent pas aux attentes des salariés, pire elles sont inférieures à l'existant. L'entreprise souhaite notamment supprimer l'offre VOD à laquelle les salariés sont attachés pour y substituer un accès à OCS. Nous continuons à revendiquer que les offres soient accessibles à tou-ttes les salarié-es du groupe et qu'une offre soit réservée aux retraité-es.

L'ensemble des organisations syndicales comptait sur ces négociations pour élargir et étoffer les offres aux salariés en ajoutant les nouveaux produits et services proposés par Orange à ses clients et notamment l'accès à Orange OPEN déjà revendiqué en 2014, ainsi que l'offre Orange Bank qui, à ce jour, ne propose plus aucun avantage aux salariés.

Nous tenons à rappeler que les salariés d'Orange sont les premiers « ambassadeurs » de l'entreprise et de ce fait, doivent pouvoir bénéficier d'offres avantageuses.

La prochaine séance de négociation ayant lieu le 4 avril 2018, nous vous demandons d'intervenir afin qu'elle reprenne sur de nouvelles bases plus favorables aux salariés.

Veuillez agréer, Monsieur le Président Directeur Général, l'assurance de notre parfaite considération.

### Ensemble exigeons :

- Que les offres soient accessibles à tous les salariés du groupe et qu'une offre soit réservée aux retraités.
- Que l'offre Open soit éligible à la remise de 60%.
- Un élargissement et l'enrichissement des offres aux salariés en ajoutant les nouveaux produits et services proposés par Orange à ses clients comme l'offre Orange Bank par exemple.